

Association Sportive de Champigny en Rochereau de Badminton (ASC86 Badminton)  
Mairie de Champigny en Rochereau  
3 Place de la Mairie  
86170 Champigny en Rochereau

## **Procès-verbal Assemblée Générale Constitutive du 21 juin 2024**

**Le 6 juin à 20h00**, les fondateurs de l'**Association Sportive de Champigny en Rochereau de Badminton (ASC86 Badminton)** se sont réunis en assemblée générale constitutive à la **Mairie de Champigny en Rochereau 3 Place de la mairie 86170 Champigny en Rochereau**.

Sont Présents :

- Christian Guillot, 10 rue de la Treille, 86190 Villiers
- Eric Gaultier, 3 rue Gobienne, 86170 Champigny en Rochereau
- Stéphane Pillet, 5 rue des Chaumes, 86440 Migné-Auxances
- Tony Boucher, 3 Place de la Mairie, 86170 Champigny en Rochereau

L'assemblée générale désigne Christian Guillot en qualité de président de séance et Stéphane Pillet en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association ;
- Présentation du projet de statuts ;
- Adoption des statuts ;
- Désignation des premiers membres du conseil <sup>(1)</sup> ;
- Reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation <sup>(1)</sup> ;
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

- Utilisation du complexe sportif
- Gestion des créneaux
- Gestion du badge
- Participation aux diverses manifestations communales
- Communication sur l'ouverture de l'association par la Mairie
- Documents administratifs constitutifs, et à fournir à la Mairie

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération : L'Assemblée Générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération : L'Assemblée Générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du Conseil d'Administration (CA)**

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil administration. Il rappelle que conformément à l'article 4 des statuts, le Conseil d'administration est composée de 3 membres au minimum élus par l'assemblée générale.

Après rappel des dispositions d'élection selon les statuts, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

Énumération des noms et prénoms des élus

Nom	Prénom	Nationalité	Profession	Adresse
GUILLOT	Christian	Française	Ouvrier	10 rue de la Treille 86190 Villiers
PILLET	Stéphane	Française	Plombier Chauffagiste	23 rue Gobienne 86170 Chapigny en Rochereau
GAULTIER	Eric	Française	Directeur de projets	5 rue des Chaumes 86440 Migné-Auxances

**3<sup>ème</sup> délibération : L'Assemblée Générale constitutive désigne les élus aux postes principaux**

Les membre du CA se sont réunit ensuite pour désigner les membres aux postes suivants :

Postes	Nom	Prénom
Président	GUILLOT	Christian
Trésorier	PILLET	Stéphane
Secrétaire	GAULTIER	Eric

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 21 juin 2025.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.



Christian Guillot